



TCHAD

**Une répression
héréditaire.**

Crédit: André Kodmadjingar (VOA) - Protests in N'Djamena, Chad, 22 January 2018.jpg Wikimedia Commons



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS



TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique
en Afrique



TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique
en Afrique

Présentation des rédacteurs



Tournons La Page (TLP) est un mouvement international, réunissant plus de 230 organisations des sociétés civiles africaines soutenues par des organisations européennes dont l'objectif est la promotion de l'alternance démocratique et de la bonne gouvernance en Afrique comme ailleurs. Créé en 2014, Tournons La Page regroupe des coalitions dans 10 pays africains (Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Niger, République Démocratique du Congo, Tchad et Togo).



Au **Tchad**, la coalition Tournons La Page est composée de 14 organisations, mouvements et activistes (journalistes, chanteurs et blogueurs), qui militent pour la promotion de la participation citoyenne, de l'engagement civique, de la transparence et de la démocratie dans le pays. Elle a été officiellement lancée en 2017.



La mission d'**Agir ensemble pour les droits humains** est de défendre et promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales des personnes à travers le monde. Pour ce faire, dans le cadre de partenariats pérennes, ses équipes soutiennent l'émergence et le renforcement d'organisations de la société civile de tailles modestes impliquées auprès des communautés sur le terrain. Son expertise et ses actions d'accompagnement contribuent à la consolidation de leurs capacités, favorisent leur autonomie, appuient la mise en réseau.

Agir ensemble s'engage à protéger les défenseur-se-s des droits humains en danger, à dénoncer les violations des droits humains et à mener des actions de plaidoyer main dans la main avec les acteurs locaux associatifs afin de les soutenir dans cette lutte au niveau national et international.

Guide des abréviations

CAT	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
CENI	Commission Électorale Nationale Indépendante
CMT	Conseil Militaire de Transition (organe exécutif mis en place suite au coup d'État)
CNT	Conseil National de Transition (organe législatif mis en place suite au coup d'État)
CTDDH	Convention Tchadienne pour la Défense des Droits de l'Homme
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
FACT	Front pour l'Alternance et la Concorde au Tchad
GMIP	Groupement Mobile d'Intervention de la Police
MNCT	Mouvement National pour le Changement au Tchad (parti politique d'opposition)
MPS	Mouvement Patriotique du Salut (parti politique d'Idriss DÉBY ITNO)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONIPED	Observatoire National Indépendant de suivi des Processus Électoraux et de la Démocratie
ONU	Organisation des Nations Unies
PIDCP	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
TLP	Tournons La Page
TLP-Tchad	Coalition nationale de Tournons La Page au Tchad
UA	Union Africaine
UST	Union des Syndicats du Tchad

Table des matières

Résumé exécutif	5
Méthodologie	6
Contexte	7
Cadre juridique	9
Des processus électoraux dévoyés	11
Des manifestations réprimées et des arrestations en chaîne	13
La détention dans les prisons tchadiennes	23
L'impunité des Forces de Défense et de Sécurité	25
Conclusion	26
Recommandations	27

Résumé exécutif

À partir du coup d'État de 1990 et pendant 31 ans, le Tchad a été gouverné d'une main de fer par Idriss DÉBY ITNO, gagnant d'élections contestées en 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021.

À l'approche des dernières élections, de grandes manifestations ont été organisées par des organisations de la société civile et des partis politiques d'opposition pour dénoncer les 30 ans de régime autoritaire du président-maréchal. Ces dernières ont été durement réprimées par les forces de l'ordre.

Le 20 avril 2021, au lendemain de l'annonce de sa sixième victoire à une présidentielle, Idriss DÉBY ITNO est tué lors d'un accrochage avec les rebelles du Front pour l'Alternance et la Concorde au Tchad (FACT). C'est alors son fils, Mahamat IDRIS DÉBY dit Kaka, qui prend le pouvoir par la force, annonçant la suspension de la Constitution et des institutions de l'État pour une période de transition de 18 mois.

De nouvelles manifestations s'opposent à ce coup d'État et subissent une répression violente. **Au total, entre le 6 février et le 11 octobre 2021, Tournons La Page dénombre au moins 20 morts, 152 blessés et 849 arrestations.** Les prisons tchadiennes où sont détenus les manifestants sont indignes et les mauvaises conditions carcérales y sont souvent conjuguées à des actes de torture.

À notre connaissance, toutes les violences documentées par le présent rapport restent jusqu'aujourd'hui impunies et la répression, les menaces et le harcèlement contre les défenseurs des droits humains continuent.

Les membres du mouvement Tournons La Page Tchad exigent de revenir au plus vite à un ordre constitutionnel avec l'organisation d'élection libres et transparentes, l'ouverture d'enquêtes sur les violations commises et la garantie d'ouverture de l'espace civique afin que le peuple tchadien puisse enfin et pour la première fois depuis l'indépendance, accéder à l'alternance démocratique.

Méthodologie

Ce rapport intitulé « Tchad : une répression héréditaire » est le fruit d'un travail de collaboration entre le secrétariat international de Tournons La Page (TLP), Agir ensemble pour les droits humains et la coalition Tournons La Page Tchad (TLP-Tchad), composée d'organisations de la société civile tchadienne. À travers ses membres, TLP a recueilli des informations, témoignages, déclarations et images sur les violations des droits humains dans le pays depuis la campagne présidentielle de 2021.

L'un des objectifs de cette enquête est de documenter le nombre de civils tués, blessés, arbitrairement arrêtés ou détenus au Tchad depuis début 2021, à partir du lancement de la campagne électorale qui s'est montrée particulièrement violente. Cette documentation minutieuse met en lumière la perpétuation de la violence d'État malgré la transmission du pouvoir présidentiel du père (Idriss DÉBY ITNO) au fils (Mahamat IDRIS DÉBY).

Ce travail a pour but de faire la lumière sur le déroulement des faits et les conditions dans lesquelles ces violences ont été commises. Les entretiens ont été conduits auprès de manifestants, de témoins des violences, de membres de l'opposition politique, de médecins et de journalistes.

Enfin, à travers l'analyse d'articles de presse et des rapports d'autres organisations de la société civile, un travail de recoupement et de vérification des informations, a permis de compléter et consolider les informations de première main récoltées par l'équipe de TLP-Tchad.

Le rapport ne vise pas à dresser un bilan exhaustif des violations commises, mais tend à démontrer l'ampleur et le système qui soutient la répression menée par les autorités à l'encontre de la population civile dans le contexte d'un coup d'État. Pour ce faire, il rapporte, dans un ordre chronologique, et sur le fondement de preuves variées, les diverses violations des droits humains commises au cours de l'année 2021.



Credit: Flickr - Ken Doerr - kendoerr - 12930328455_5d5794ebba_o

Contexte

La République du Tchad en quelques chiffres et données (2018) :

- Capitale : N'Djamena
- Superficie : 1,284 million km²
- 6 pays frontaliers : Libye, Soudan, Centrafrique, Cameroun, Nigeria et Niger
- Population : 16,43 millions d'habitants
- Une centaine d'ethnies dont Arabes, Sara, Baguirmien, Peul, Hadjeraï, Kanembou, Kim, Kotoko, Massa, Moundang, Ngambaï, Toubou, Zaghawa
- Religions : islam (55% de la population), christianisme (35%), religions traditionnelles (10%)
- Âge médian : 16,6 ans
- L'économie du Tchad est principalement centrée sur l'agriculture, l'élevage du bétail et l'exploitation du pétrole
- 42% de la population vit sous le seuil de pauvreté
- 187ème sur 189 pays en termes d'Indice de Développement Humain
- Le taux d'alphabétisation est de 48 % pour les hommes et 32 % pour les femmes

Le 20 avril 2021, au lendemain de l'annonce de sa réélection pour un sixième mandat par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Idriss DÉBY ITNO, au pouvoir depuis plus de trente ans, est décédé. Il aurait succombé à des blessures reçues lors de combats opposant l'armée tchadienne au groupe rebelle du Front pour l'Alternance et la Concorde au Tchad (FACT), qui avait lancé une offensive depuis la Libye vers N'Djamena, la capitale.

Le jour même, bien que la Constitution tchadienne prévoit des procédures à suivre en cas de décès du chef de l'État, Mahamat IDRIS DÉBY, fils du défunt président et, jusqu'alors commandant de la garde présidentielle, commet un coup d'État, suspend le gouvernement et l'Assemblée nationale et met en place le Conseil Militaire de Transition (CMT). Une Charte de Transition remplace provisoirement la Constitution et prévoit la mise en œuvre d'une transition pacifique d'une durée limitée (18 mois), renouvelable une fois, visant à inclure les différents courants politiques et la société civile dans le but affiché de mener à l'organisation d'élections libres et transparentes et au retour à des institutions démocratiques dans les meilleurs délais.



Le 26 avril 2021, le CMT a nommé un Premier ministre civil, Albert PAHIMI PADACKÉ, candidat à l'élection présidentielle de 2021 et ayant déjà exercé cette fonction de mars 2016 à mai 2018. Le Gouvernement de Transition, nommé le 2 mai 2021, est composé de 40 ministres et secrétaires d'État, dont 9 femmes et 10 membres issus de l'opposition. Conformément à la Charte de Transition, un Conseil National de Transition (CNT), composé de 93 membres nommés par le CMT, exercera la fonction législative jusqu'à l'installation d'un parlement élu après les 18 mois de transition. Un comité ad-hoc a été mis en place le 11 juin 2021 afin de désigner les membres du CNT. Le 24 septembre 2021, le décret N°502/PCMT/2021 portant désignation des membres du Conseil National de Transition est publié. Sans surprise, la majorité des personnes citées est membre ou proche du Mouvement Patriotique du Salut, mouvement initialement militaire fondé en 1990 par Idriss DÉBY ITNO et qu'il a dirigé jusqu'à sa mort.

Cadre juridique

La Constitution tchadienne de 2018 précise dans son article 81 qu' « en cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit ou d'empêchement définitif constaté par la Cour Suprême saisie par le Gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres, les attributions du Président de la République, à l'exception des pouvoirs prévus aux articles 85, 88, 95 et 96 **sont provisoirement exercées par le Président de l'Assemblée Nationale et, en cas d'empêchement de ce dernier, par le 1er Vice-Président.**

*Dans tous les cas, **il est procédé à de nouvelles élections présidentielles quarante-cinq (45) jours au moins et quatre-vingt-dix (90) jours au plus, après l'ouverture de la vacance.*** ».

Suite à la mort du président Idriss DÉBY ITNO le 20 avril 2021, le président de l'Assemblée Nationale aurait ainsi dû effectuer l'intérim et organiser des élections avant le 19 juillet 2021. Mais le jour même de la mort de son père, Mahamat IDRIS DÉBY dissout le gouvernement et l'Assemblée Nationale et annonce une période de transition de 18 mois.

La prise de pouvoir par le fils du défunt président peut donc être qualifiée de coup d'État, c'est-à-dire le renversement du pouvoir de manière illégale par un groupe ou une personne. Pourtant, la communauté internationale ferme les yeux comme bien souvent sur le Tchad. La seule condamnation publique est faite par le Parlement européen le 20 mai 2021 qui « *condamne la prise militaire du pouvoir par le Conseil militaire de transition le 20 avril 2021, la suspension de la constitution tchadienne qui s'en est suivie et la dissolution du gouvernement ; rejette la mise en place, par le Conseil militaire de transition, d'une charte qui n'a pas été soumise à une consultation démocratique* »¹.

Malgré la suspension de la Constitution par la Charte de Transition l'État tchadien reste soumis aux différents instruments internationaux précédemment ratifiés.

Le Tchad a ainsi ratifié toutes les conventions et les pactes majeurs en matière de droits humains dont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine) et a signé la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT).



Idriss DÉBY ITNO (le père)



Mahamat IDRIS DÉBY (le fils)

¹ « Résolution du Parlement européen sur la situation au Tchad », Parlement européen. Publié le 20 mai 2021. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/RC-9-2021-0290_FR.html

Dans le cadre de ces textes internationaux et de la Charte de Transition, les droits fondamentaux de la population sont garantis dont notamment :

Le droit à la vie et à la dignité de la personne humaine

L'article 8 de la Charte de Transition du Tchad dispose que « *la personne humaine est inviolable. Elle a droit au respect de sa vie, de son intégrité physique et morale, de son identité personnelle et à la protection de l'intimité de sa vie privée et familiale* ».

L'article 3 de la DUDH énonce que « *tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* ». Le droit à la vie est le droit naturel, inaliénable et inconditionnel de tout être humain à être protégé contre toute exécution arbitraire.

Dans la même ligne, l'article 4 de la Charte africaine dispose que « *La personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique et morale de sa personne : nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit.* »

Les atteintes à la personne

L'atteinte à la personne désigne toute infraction ayant pour motivation ou effet de porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'autrui. Les articles 7 du PIDCP, 5 de la DUDH et 5 de la Charte africaine prohibent ainsi la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ces derniers constituent toute mesure ou châtiment causant une souffrance physique ou psychologique à autrui, visant à l'humilier et à l'atteindre dans sa dignité.

La CAT énonce en son article 2.2 que « *aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture.* »

Le droit de manifestation et l'interdiction des arrestations et détentions arbitraires

L'article 33 de la Charte de Transition énonce que « *les libertés d'association, de réunion, de presse et de publication sont garanties. [...]* »

L'article 11 de cette même Charte précise que « *[...] les arrestations et détentions arbitraires sont interdites par la loi* ».

L'article 9 du PIDCP prohibe quant à lui toute arrestation ou détention arbitraire. Le Groupe de Travail sur la détention arbitraire des Nations unies considère qu'une détention est arbitraire dès lors qu'il est manifestement impossible d'invoquer un fondement juridique justifiant la privation de liberté, lorsque celle-ci résulte de l'exercice d'un droit ou d'une liberté, ou dans le cas d'une inobservation totale ou partielle des normes internationales relatives au droit à un procès équitable.

Des processus électoraux dévoyés

Arrivé au pouvoir par un coup d'État en décembre 1990 en renversant le président Hissène HABRÉ, Idriss DÉBY ITNO fait voter une nouvelle Constitution en avril 1996 sous laquelle il sera élu trois mois plus tard lors des premières élections multipartites qu'a connues le pays. Premières élections, premières contestations, au point que la Cour Constitutionnelle réduisit le score annoncé par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) en faveur du nouveau président de 47,86 % à 43,80 %.

Idriss DÉBY ITNO est réélu en 2001 dès le premier tour des élections avec 63,19% des voix, alors que de nombreux incidents ont été relevés et dénoncés par des partis d'opposition et par l'ONIPED (Observatoire National Indépendant de suivi des Processus Électoraux et de la Démocratie), un collectif regroupant des défenseurs des droits humains et l'Union des Syndicats du Tchad (UST).

La Constitution de 1996 limitant le nombre de mandats présidentiels à deux, Idriss DÉBY ITNO fait voter une nouvelle Constitution en 2005 qui supprime cette limite et lui permet d'être à nouveau candidat à la présidentielle. Il est élu au premier tour de l'élection de 2006 avec 64,67% des voix pour un troisième mandat sous cette nouvelle Constitution, après que ses principaux opposants aient décidé de boycotter l'élection, n'affrontant que quatre autres candidats plus ou moins alliés à son parti déjà au pouvoir.

Malgré un accord signé en 2007 avec les partis politiques de l'opposition entamant un processus de démocratisation, les opposants appellent de nouveau au boycott des élections de 2011 qu'ils qualifient de « *mascarade électorale* », affirmant que les scrutins étaient entachés de fraudes et d'irrégularités. Idriss DÉBY ITNO sera néanmoins élu pour un quatrième mandat dès le premier tour avec 88,66% des voix devant deux autres candidats dont son Ministre de l'Agriculture.

Les élections de 2016 sont semblables aux précédentes en termes de suspicions de fraudes mais le gouvernement innove dans la répression en coupant internet pendant deux jours et en interdisant aux médias internationaux de suivre les élections. Ces coupures d'internet sont encore très récurrentes jusqu'aujourd'hui, lors de chaque épisode de contestation politique ou sociale. En avril 2021, Amnesty International estimait que le Tchad cumulait

près de deux ans et demi de coupures d'internet depuis les élections de 2016².

Après avoir été élu au premier tour pour un cinquième mandat avec 59,92% des voix, Idriss DÉBY ITNO proclame en 2018 une nouvelle Constitution votée par le Parlement et non par référendum qui prévoit

de passer le mandat présidentiel de 5 à 6 ans renouvelable une fois.

Alors âgé de 69 ans dont 31 au pouvoir, Idriss DÉBY ITNO est investi par son parti candidat pour un sixième mandat en février 2021. Pour cette nouvelle élection, 17 candidatures ont été déposées mais seules 10 ont été retenues par la Cour constitutionnelle.

Âgé de 69 ans dont 31 au pouvoir, Idriss DÉBY ITNO est investi par son parti candidat pour un sixième mandat en février 2021

2 « Tchad. Les coupures d'Internet, une entrave à la liberté d'expression », Amnesty International. Publié le 9 avril 2021. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/04/tchad-les-coupures-internet-une-entrave-la-liberte-d-expression/>

Sur les dix candidats autorisés, seuls sept sont restés dans la course jusqu'au vote. Les trois autres, à savoir, Saleh KEBZABO, Ngarlely YORONGAR et Théophile BONGORO se sont retirés dénonçant une nouvelle « *mascarade électorale* » et « *une militarisation évidente du climat politique* »³. Ces derniers étaient déjà candidats en 1996 et 2001. Les partisans du boycott, soutenus par d'autres leaders politiques dont la candidature n'a pas été retenue comme Succès MASRA (du parti Les Transformateurs), dénoncent ainsi l'absence de transparence du processus et soutiennent que « *les conditions ne sont pas réunies pour assurer un scrutin crédible et transparent* ».

Les leaders de l'opposition et de la société civile ont alors effectué des tournées de sensibilisation et de mobilisation pour un boycott actif du scrutin du 11 avril 2021. Des marches ont ainsi été organisées tous les samedis avec comme slogan : « *2021, une année d'alternance* ».

Ces dernières sont immédiatement interdites et violemment dispersées par les forces de l'ordre. Selon des témoins interrogés par Human Rights Watch, « *des forces de sécurité ont passé à tabac des manifestants avec des fouets, des bâtons et des matraques* »⁴, un usage excessif de la force contre des manifestants pacifiques. Les Forces de Défense et de Sécurité cernent également le siège des partis politiques et des organisations de la société civile ainsi que le domicile des leaders à la moindre menace de rassemblement.

**...une nouvelle
« mascarade électorale »
et « une militarisation
évidente du climat
politique »**

Ainsi, le 28 février 2021, le domicile de Yaya DILLO, candidat à la présidentielle, a été le théâtre d'un raid meurtrier conjoint de la police et de l'armée. L'un des fils de l'opposant âgé de 11 ans ainsi que sa mère âgée de 80 ans, auraient été tués et cinq autres ont été grièvement blessés.

Le ministre tchadien de la Justice défend que des hommes armés ont tiré sur les Forces de Défense et de Sécurité à leur arrivée, causant la mort de deux d'entre eux. Il nie également la mort du fils de l'opposant.

Yaya DILLO qui avait pu être exfiltré par des proches, estime que les autorités et le président ont « *ajouté un argument qui lui enlève toute sa légitimité et sa crédibilité pour diriger ce pays. Elles utilisent des blindés de l'armée - parfois fournis par des partenaires du pays pour la lutte contre le terrorisme dans le Sahel - pour confisquer le pouvoir et pour tuer son propre peuple, pour tuer les familles de ses opposants, ses opposants eux-mêmes* »⁵.

Le 19 avril 2021, alors que les rebelles du FACT font une avancée vers N'Djamena, Idriss DÉBY ITNO est annoncé vainqueur des élections dès le premier tour avec 79,32% des voix. Il sera tué le lendemain.



3 « Tchad : l'opposant Saleh Kebzabo retire sa candidature à la présidentielle », RFI. Publié le 1er mars 2021. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210301-tchad-l-opposant-saleh-kebzabo-retire-sa-candidature-%C3%A0-la-pr%C3%A9sidentielle>

4 « Tchad : Répression préélectorale contre les opposants », Human Rights Watch. Publié le 8 avril 2021. <https://www.hrw.org/fr/node/378435/printable/print>

5 « Tchad : au moins deux morts au domicile de l'opposant Yaya Dillo », Deutsche Welle. Publié le 1er mars 2021. <https://www.dw.com/fr/tchad-au-moins-deux-morts-au-domicile-de-lopposant-yaya-dillo/a-56730786>

Des manifestations réprimées et des arrestations en chaîne

Tout au long de l'année 2021, les forces de l'ordre ont durement réprimé les manifestations pacifiques organisées par l'opposition politique et les organisations de la société civile. De nombreuses arrestations arbitraires ainsi que des blessés et des morts sont à déplorer, à N'Djamena comme en province.

Depuis février 2021, à l'approche des élections du 10 avril 2021, de nombreuses manifestations ont été organisées, bien que le gouvernement ait interdit toute marche. Une coalition de partis d'opposition et d'acteurs de la société civile crée le collectif *Wakit Tama*, nom qui signifie en arabe tchadien « // est temps ». Ce dernier organisera de nombreuses marches pacifiques demandant d'abord l'alternance démocratique puis la démission du CMT, le départ de l'armée française et un retour à l'ordre constitutionnel piloté par un civil.



6
FÉVRIER
2021



Des associations de la société civile et des partis politiques ont appelé à « une marche du peuple » pour protester contre un 6ème mandat d'Idriss DÉBY ITNO. Prétendant un risque de trouble à l'ordre public, les autorités ont publié le 4 février 2021 un arrêté d'interdiction de ladite manifestation dans tout le pays. La manifestation a été dispersée par la police qui a tiré des grenades lacrymogènes et arrêté des dizaines de personnes.



« Au moins 14 personnes arrêtées [dont Mahamat Nour IBEDOU, secrétaire général de la Convention Tchadienne pour la Défense des Droits de l'Homme (CTDDH) et alors membre de TLP-Tchad] ont été inculpées pour « coups et blessures volontaires, trouble à l'ordre public et destruction de biens de l'État » et placées sous mandat de dépôt à N'Djamena, la capitale. 30 autres ont été condamnées à des peines allant de deux à trois mois de prison ferme à Moundou, au Sud du pays, pour avoir également voulu exercer leurs droits. Certaines avaient été arrêtées le 4 février 2021 car elles participaient à une réunion préparatoire »⁶ selon un décompte d'Amnesty International.



Ce jour-là, Succès MASRA, président du parti d'opposition les Transformateurs, et d'autres manifestants ont trouvé refuge à l'ambassade des États-Unis à N'Djamena. Le 11 février, l'ambassade a publié une déclaration disant qu'elle avait « reçu l'assurance » du gouvernement tchadien que l'opposant « ne serait pas arrêté s'il quittait l'ambassade » et lui a demandé de partir⁷. Il n'a pas été arrêté à sa sortie de l'ambassade.

6 « Tchad. Opposants et défenseurs des droits humains empêchés de manifester librement à l'approche de l'élection », Amnesty International. Publié le 9 février 2021. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/02/tchad-droits-humains-empeches-de-manifester-librement/>

7 « Déclaration de M. David Gilmour, chargé d'affaires a.i. de l'ambassade des États-Unis à N'Djamena, Tchad », Ambassade des États-Unis au Tchad. Publié le 11 février 2021. <https://td.usembassy.gov/fr/declaration-de-m-david-gilmour-charge-daffaires-a-i-de-lambassade-des-etats-unis-a-ndjamena-tchad/>

13
FÉVRIER
2021

Pour le deuxième samedi de suite, des mouvements de la société civile et partis d'opposition, à l'initiative du parti Les Transformateurs, ont réalisé une « *marche de la colère du peuple* ». Partant de plusieurs quartiers de la ville de N'Djamena, les manifestants ont rapidement été dispersés par des gaz lacrymogènes lancés par les policiers.



« Aujourd'hui, nous avons peut-être fait quelque chose d'exceptionnel parce que pouvoir marcher sur plus de 7 km et s'agenouiller et faire face à la police, résister aussi longtemps, alors que celle-ci ne tirait pas pour nous faire inhaler des gaz lacrymogènes mais tirait pour blesser directement avec les douilles des gaz lacrymogènes. On est resté et on s'est dit : oui, c'est possible »⁸, témoigne le chanteur Ray's Kim.



Suite aux heurts avec les policiers, une dizaine de personnes ont été arrêtées, un manifestant et un policier en civil ont également été blessés.

15
FÉVRIER
2021

Le Mouvement National pour un Changement au Tchad (MNCT), un parti politique de l'opposition, organise avec plusieurs autres partis et membres de la société civile une marche pacifique à N'Djamena. Pour disperser la foule, les éléments de la police tirent des gaz lacrymogènes, arrêtent 30 manifestants et passent à tabac des dizaines d'autres. Sept sont libérés le jour même mais les autres resteront détenus pendant neuf jours, sans inculpation.

Mahamat Ahmat LAZINA, le président du MNCT arrêté ce jour-là, a déclaré à Human Rights Watch :



« ils m'ont emmené au commissariat du troisième arrondissement de N'Djaména, puis dans un bâtiment du service de renseignement de la police situé dans la même enceinte. Ils m'ont battu. Six policiers et agents des services de renseignement en civil m'ont frappé avec des bâtons et m'ont donné des coups de pied répétés dans le dos »⁹.



Un traitement généralisé comme raconte un autre manifestant arrêté également ce jour-là :



« ils m'ont battu et m'ont administré des décharges électriques avec des câbles, à trois reprises, le jour de mon arrestation. Ils voulaient que j'avoue, que je leur dise qui avait organisé la marche et qui était derrière les manifestations. Ils m'ont également frappé à plusieurs reprises avec un fouet avant de me jeter dans une cellule où j'ai dormi pendant huit jours à même le sol ».



⁸ « Tchad: une nouvelle manifestation contre un 6e mandat de Déby réprimée », RFI. Publié le 13 février 2021. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210213-tchad-une-nouvelle-manifestation-contre-un-6e-mandat-de-d%C3%A9by-r%C3%A9prim%C3%A9e>
⁹ « Tchad : Répression préélectorale contre les opposants », Human Rights Watch. Publié le 8 avril 2021. <https://www.hrw.org/fr/node/378435/printable/print>

20
MARS
2021

Les tchadiens sont sortis dans les rues à l'appel du collectif Wakit Tama pour demander de manière pacifique la justice et l'alternance au sommet de l'État. Après avoir dispersé violemment la manifestation à l'aide de gaz lacrymogènes faisant dix blessés, la police anti-émeute a arrêté et déposé au commissariat central de N'Djamena une quarantaine de manifestants dont :

- Me Max LOALNGAR, avocat au barreau de N'Djamena, leader de la coalition Wakit Tama et président de la Ligue tchadienne des droits de l'homme ;
- Younouss Ali YACOUB, vice coordonnateur du Mouvement Citoyen le Temps ;
- Alfred Ngueita ALLASHASKO, célèbre rappeur tchadien membre de TLP-Tchad connu sous le nom de N2A ;
- Mahamat Nour IBEDOU, secrétaire général de la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'Homme.

Tous ont été libérés le 23 mars 2021 et leur dossier classé sans suite par la justice.



« J'ai été touché et brûlé à la cuisse gauche par une grenade lacrymogène tirée par la police anti-émeute à une dizaine de mètres de distance » a déclaré à Human Rights Watch un activiste de la société civile qui a participé à la manifestation du 20 mars 2021 :

« la police semblait tirer ces projectiles sans discernement. Alors qu'on m'emmenait à l'hôpital dans une voiture, un véhicule de police a embouti la nôtre. La police nous a fait sortir de la voiture et a de nouveau tiré des gaz lacrymogènes. Je ne pouvais plus respirer. L'une des personnes qui se trouvaient dans la voiture avec moi s'est effondrée. La police l'a frappée avec une matraque dans le dos et sur les épaules avant de tous nous emmener au poste de police »¹⁰.



¹⁰ « Tchad : Répression préélectorale contre les opposants », Human Rights Watch. Publié le 8 avril 2021. <https://www.hrw.org/fr/node/378435/printable/print>

27
MARS
2021

Une nouvelle marche à N'Djamena a été annoncée, le 22 mars 2021, dans un point de presse par Me Max LOALNGAR au nom du collectif Wakit Tama. Les tchadiens sont sortis manifester dans plusieurs villes du pays avec des sifflets et des pancartes avec le slogan sans équivoque : « *Non au 6ème mandat !* »

À N'Djamena, la police anti-émeute a usé de gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants et arrêté plusieurs d'entre eux au niveau du rond-point Double voies et au marché Dembé selon Didah Alain KEMBA, coordinateur du Mouvement Citoyen le Temps et membre de Tournons La Page Tchad. Parmi eux, des opposants politiques, journalistes et membres de la société civile à l'image de Yacine ABDERMAN (Parti réformiste), Moussaye AVENIR DE LA TCHIRÉ, directeur de publication du journal Abba Garde, ainsi que François DJEKOMBE (Union Sacrée pour la République). Ce dernier raconte :



« j'ai été jeté dans le véhicule de police et battu par quatre policiers. [...] Je me suis tordu la nuque et mon cou me fait encore mal. Un policier m'a giflé deux fois, et un autre m'a forcé à m'allonger sur le véhicule en pressant ses bottes sur ma nuque ».



L'artiste N2A raconte qu'il a été arrêté deux fois, le 20 et le 27 mars 2021 :



« les policiers ont été brutaux. Les deux fois, ils m'ont battu [...] Ils m'ont fait monter dans leur véhicule avec d'autres manifestants et m'ont donné des coups de pied avec leurs bottes. Le 20 mars, j'ai également vu un policier frapper une femme enceinte avec un bâton ».



Au total, 45 personnes ont été blessées dans les rangs de l'UNDR selon son porte-parole. Succès MASRA, président du parti Les Transformateurs dénombre 3 morts, 10 blessés et 40 arrestations dans ces rangs. Le parquet de N'Djamena a annoncé à RFI que 9 manifestants ont succombé à leurs blessures dues aux balles reçues¹¹.

Toutes les personnes arrêtées ont été relâchées le même jour en fin de journée.

3
AVRIL
2021

Les partisans du parti Les transformateurs ont manifesté à N'Djamena. Sur les pancartes, des slogans contre la réélection du président sortant tels que « *Non au 6ème mandat* », « *Non aux élections armées* », « *DÉBY dégage* ». Une vingtaine de personnes ont été arrêtées lors de cette marche¹². Toutes ont été libérées quelques heures après.

¹¹ « Tchad : 27 avril 2021, un mardi de colère et de sang », RFI. Publié le 28 avril 2021.

<https://youtu.be/IDARlgOWZ6Y>

¹² « Tchad : des jeunes mobilisés dans la rue contre un sixième mandat d'Idriss Déby », TV5 Monde. Publié le 3 avril 2021.

<https://afrique.tv5monde.com/information/tchad-des-jeunes-mobilises-dans-la-rue-contre-un-sixieme-mandat-didriss-DEBY>

8
AVRIL
2021

Younous ALI, coordonnateur adjoint du Mouvement Citoyen le Temps, Dinamou DARAM, président, alors, du parti Socialiste Sans Frontières, Oumar MAHAMAT, coordinateur de la Coordination Nationale des Jeunes pour le Paix au Tchad et deux autres personnes sont arrêtés dans les locaux du parti Socialiste Sans Frontières à N'Djamena alors qu'ils étaient en réunion. Ces leaders s'étaient réunis pour discuter de l'organisation du boycott des élections quand vers 16 heures, la police est arrivée - dix véhicules du Groupement Mobile d'Intervention de la Police (GMIP) - et les a interpellés.

Ils ont été gardés au service de renseignement général et libérés le 10 avril. Oumar MAHAMAT a quant à lui été libéré le 15 avril 2021.

11
AVRIL
2021

Élection présidentielle tchadienne.

20
AVRIL
2021

Mort d'Idriss DÉBY ITNO et coup d'État de son fils Mahamat IDRIS DÉBY.

24
AVRIL
2021

L'école Belle Vue située au quartier Moursal, dans le 6ème arrondissement de N'Djaména, a été la cible de tirs de gaz lacrymogènes des éléments du GMIP.

Selon l'administration de cette école, « *les policiers ont tiré des gaz lacrymogènes quand certains élèves étaient en salle et d'autres en terrain d'exercices physiques* »¹³. Pris de panique, certains élèves ont pris la fuite. Ceux qui étaient dans les salles de classe ont inhalé le gaz et trois filles se sont évanouies. Quelques minutes plus tard, un autre cortège du GMIP composé de trois véhicules arrive et se met à tirer de nouveau dans l'enceinte de l'établissement et sur la chaussée pour disperser les élèves. C'est la débandade. Élèves, passants, automobilistes tentent d'échapper aux gaz lacrymogènes.

Cet incident fait suite à la dispersion par les forces de l'ordre d'un sit-in des jeunes diplômés sans emploi au sein du ministère de l'Éducation nationale, situé non loin de l'école Belle Vue. La police ayant pris les élèves en plein exercices physiques pour des manifestants.



¹³ « Des éléments de la police tirent de gaz lacrymogènes dans l'école Belle vue de N'Djaména », Tchad infos. Publié le 14 avril 2021. <https://tchadinfos.com/tchad/des-elements-de-la-police-tirent-de-gaz-lacrymogenes-dans-lecole-belle-vue-de-ndjamena/>

27
AVRIL
2021

Une semaine après la mort du président Idriss DÉBY ITNO, le collectif Wakit Tama a organisé une manifestation à N'Djamena contre le coup d'État militaire mené par Mahamat IDRIS DÉBY, fils du président défunt, pour dénoncer une succession de type monarchique. Les forces de l'ordre ont dispersé les manifestants à coups de gaz lacrymogènes et d'armes à feu.

On déplore au moins 9 personnes tuées par balle, 50 personnes blessées et plus de 600 personnes arrêtées à N'Djamena et Moundou selon Didah Alain KEMBA¹⁴. Selon le collectif Wakit Tama, de nombreuses personnes arrêtées ce jour-là auraient subi des actes de torture¹⁵.



Une des victimes de la répression a déclaré à Amnesty International : « le 27 avril 2021, un policier a tiré deux coups de sommation en l'air, puis un autre a pris son arme, s'est mis à genoux et a dirigé l'arme vers moi. Je pensais qu'il s'agissait de grenades lacrymogènes... Je me suis rendu compte que mon genou gauche saignait. J'ai compris que j'étais touché par balle. J'ai été amené à l'hôpital. Même là-bas, j'ai été recherché par les policiers. En fin de soirée, ils sont venus brutaliser ma famille et sont entrés jusqu'au salon de notre maison. Le lendemain, ils sont revenus vers 2h du matin pour m'intimider »¹⁶.



Toutes les personnes arrêtées ont été jugées et reconnues non coupables par la justice tchadienne.

28
AVRIL
2021

Le collectif Wakit Tama organise une nouvelle marche à N'Djamena contre les militaires au pouvoir et l'ingérence de la France dans les affaires tchadiennes. Ce rassemblement a donné lieu à 10 arrestations et 11 blessés transférés à l'hôpital. Les événements ont eu lieu dans les quartiers de : Walia, Atrone et Ndjari. La police a fait usage de balles réelles dans le 9ème arrondissement, un autre quartier où les manifestations ont eu lieu¹⁷.

¹⁴ « Bilan provisoire de la manifestation contre l'ingérence de la France au Tchad et la junte militaire au pouvoir », Mouvement Citoyen Le Temps. Publié le 21 avril 2021. <https://www.facebook.com/101668744974636/posts/270876808053828/>

¹⁵ « Communiqué de Presse N°006/WT/21 », Wakit Tama. Publié le 22 mai 2022. <https://urlz.fr/h6O9>

¹⁶ « Tchad. Les annonces d'enquêtes sur la mort de manifestants doivent aboutir à des poursuites », Amnesty International. Publié le 1er juin 2021. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/06/tchad-les-annonces-sur-la-mort-de-manifestants-doivent-aboutir-des-poursuites/>

¹⁷ « Manifestation publique ce 28 avril contre les militaires au pouvoir et l'ingérence de la France dans les affaires tchadiennes. », Mouvement citoyen Le Temps. Publié le 28 avril 2021. <https://www.facebook.com/101668744974636/posts/271250014683174/>

1^{ER}
MAI
2021

Arrestation et détention dans la ville de Koumra de l'artiste Mimo HAL et de Ngar ALKOA, coordonnateur de l'Association pour la Récupération des Enfants en Détresse (ARED). Ils s'étaient rendus à la brigade pour apporter à manger aux manifestants pacifiques arrêtés les jours précédents. Ils sont libérés le lendemain.

8
MAI
2021

Une nouvelle marche est organisée par Wakit Tama contre le Conseil National de Transition et le soutien de la France à son égard, elle est violemment réprimée.

Au moins une personne a succombé à ses blessures par balle reçue au cours de la marche. 5 autres personnes ont été blessées dont 2 grièvement et 21 personnes ont été arrêtées et une habitation privée a été brûlée¹⁸.



« Il y avait un groupe de manifestants qui s'étaient donnés rendez-vous au 6ème Arrondissement (Unité administrative). Mais la police avait déjà occupé les lieux. Les policiers ont commencé à lancer des grenades lacrymogènes et la scène a duré plusieurs minutes. C'est alors qu'un jeune sur sa moto a été touché par une balle », a déclaré un témoin à Amnesty International¹⁹.



11
MAI
2021

Hamza KARI, chargé de mobilisation du Mouvement Citoyen le Temps, cellule de Boudalbagar, est menacé chez lui par les agents de renseignement. Des véhicules rôdent devant sa porte la nuit. Il avait déjà été arrêté par la police deux jours auparavant pour avoir pris part à la manifestation du 08 mai²⁰ et détenu pendant 3 jours avant d'être relâché.

12
MAI
2021

Alors que toutes les marches de la société civile sont systématiquement interdites, une marche en soutien au Conseil Militaire de Transition est autorisée et a lieu.

¹⁸ « Tchad : la Police nationale présente le bilan de la manifestation du 8 mai ». Tchad infos. Publié le 9 mai 2021.

<https://tchadinfos.com/securite/tchad-la-police-nationale-presente-le-bilan-de-la-manifestation-du-8-mai/>

¹⁹ « Tchad. Les annonces d'enquêtes sur la mort de manifestants doivent aboutir à des poursuites », Amnesty International. Publié le 1er juin 2021.

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/06/tchad-les-annonces-sur-la-mort-de-manifestants-doivent-aboutir-des-poursuites/>

²⁰ « Alerte », Mouvement Citoyen Le Temps. Publié le 11 mai 2021.

<https://www.facebook.com/101668744974636/posts/279350317206477/>

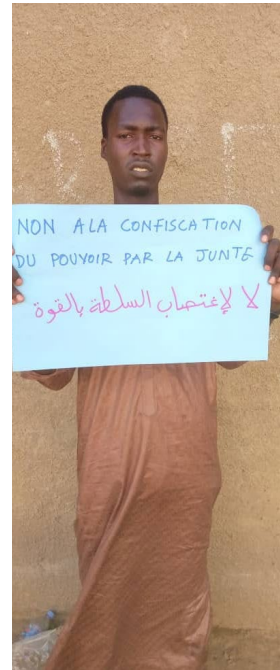
19
MAI
2021

Une marche est organisée par le collectif Wakit Tama demandant la démission du CMT et le départ de la France. Une nouvelle fois interdite par les autorités, ces dernières ont pris des mesures : « les « bérets rouges », c'est-à-dire des forces spécialisées dans la guerre plutôt que le maintien de l'ordre, [...] ont été déployées dans la capitale, surtout dans le 6^{ème}, le 7^{ème} et le 9^{ème} arrondissements qui sont considérés comme des bastions de l'opposition »²¹.

Au cours de cette dernière manifestation, 17 personnes dont le Président du Parti Réformiste Yacine ABDERMAN SAKINE, sont arrêtées à N'Djamena. Ce dernier a affirmé avoir été torturé par la police :



« il a été encagoulé et amené dans un commissariat qu'il croit être le CSP N°2 où il dit avoir été torturé avant d'être abandonné au CSP N°12 à l'autre extrémité de la ville »²².



26
MAI
2021

À la sortie de son cabinet de consultation dans le quartier de Chagoua à N'Djamena, Gilbert MORBA, membre du collectif Wakit Tama, en charge des mobilisations a été enlevé par des hommes armés non identifiés à bord d'un véhicule, et emmené vers une destination inconnue. C'est sa famille qui a signalé sa disparition. Après avoir donné l'alerte, le collectif a été informé que Mr MORBA se trouvait dans les locaux des services de Renseignements Généraux à N'Djamena.



Faute de preuves, Gilbert MORBA a été libéré dans la soirée du 27 mai 2021. Mais son ordinateur a été retenu par les services de renseignements.

16
JUILLET
2021

Pour la première fois, le CMT autorise une marche de Wakit Tama mais en changeant l'itinéraire et l'heure. Cette dernière devait initialement avoir lieu le 14 juillet 2021. Selon les leaders de Wakit Tama, les autorités ont modifié l'itinéraire pour décourager les manifestants habitant dans les quartiers éloignés, ils décident alors de la reporter.

21 « Tchad: l'appel à manifester de l'opposition contrarié par un important dispositif militaire », RFI. Publié le 19 mai 2021. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210519-tchad-l-appel-%C3%A0-manifester-de-l-opposition-contrari%C3%A9-par-un-important-dispositif-militaire>

22 « Communiqué de Presse N°006/WT/21 », Wakit Tama. Publié le 22 mai 2022. <https://urlz.fr/h6O9>

29 JUILLET
& 7 AOÛT
2021

Le CMT autorise des marches qui se déroulent sans heurts à N'Djamena.



21
AOÛT
2021

Le CMT autorise deux partis politiques membres de Wakit Tama de marcher mais interdit formellement à l'UST et la CTDDH d'y participer. Devant cette injustice, les initiateurs décident de reporter la marche.

2
OCTOBRE
2021

Wakit Tama organise une nouvelle manifestation pacifique afin de demander une transition militaire inclusive.



« Dès les premières heures de la matinée, les forces de l'ordre étaient déjà déployées sur les lieux des manifestations et par endroit sur l'itinéraire prévu ainsi que devant le siège du parti des Transformateurs où une partie des marcheurs était regroupée »²³ a déclaré Max LOALNGAR.



La manifestation sera violemment réprimée par la police tchadienne, causant un mort et une vingtaine de blessés dont le coordinateur de TLP-Tchad Jacques NGARASSAL, touché à la tête et au torse par des projectiles tirés à bout portant par un policier.

À l'issue de cette manifestation trois responsables de Wakit Tama ont été entendus par la police le 11 novembre. Il s'agit de Michel BARKA, Dr Sitack Yombatina BENI et Marting Félix KODJIGA. Pour Didah Alain KEMBA, membre de Wakit Tama et de TLP-Tchad ces auditions et cette procédure ne visent qu'à intimider les responsables du mouvement²⁴.



²³ « Tchad : une marche de la plateforme Wakit Tama «violemment» dispersée par la police », Agence Anadolu. Publié le 2 octobre 2021. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/tchad-une-marche-de-la-plateforme-wakit-tama-violemment-dispers%C3%A9-par-la-police/238118>

²⁴ « Au Tchad, Wakit Tama dans le collimateur de la justice », Deutsche Welle. Publié le 11 octobre 2021. <https://www.dw.com/fr/wakit-tama-tchad-justice/a-59473685>

9
OCTOBRE
2021

Le samedi 9 octobre 2021, Wakit Tama, a appelé à manifester pour dénoncer la gestion du pays par les autorités de transition. Évoquant des «risques de troubles à l'ordre public », celles-ci ont interdit la manifestation, mais des personnes se sont rassemblées dans la capitale, N'Djamena. Selon les porte-paroles de Wakit Tama, au moins 10 personnes ont été blessées par des tirs de gaz lacrymogènes et 45 autres ont été arrêtées lors des opérations de répression de la manifestation.

Wakit Tama informe que des poursuites sont engagées contre cinq de ses leaders. Michel BARKA, Dr Sitack Yombatina BENI et Marting Félix KODJIGA font face à des poursuites judiciaires tandis que les avocats Max LOALNGAR et Koudé MBAÏNAÏSSEM, conformément à leur statut, feront l'objet d'une procédure devant le Conseil de l'Ordre des avocats.

11
OCTOBRE
2021

Michel BARKA, Dr Sitack Yombatina BENI et Marting Félix KODJIGA, leaders du collectif Wakit Tama ont été arrêtés et gardés à vue dans les locaux de la Coordination de Police Judiciaire, indique la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'Homme (CTDDH). Ils ont été auditionnés par la police judiciaire puis gardés à vue dans cette structure. Ils seront libérés le lendemain. Il leur est reproché l'infraction de trouble à l'ordre public à travers les marches pacifiques qu'ils ont organisées.

31
OCTOBRE
2021

Les forces de l'ordre ont pénétré dans le domicile du Dr Sitack Yombatina BENI, enseignant chercheur et porte-parole du collectif Wakit Tama, pendant que lui et sa famille étaient au culte. Ils sont repartis avec deux ordinateurs portables.

11
DÉCEMBRE
2021

Après plusieurs mois sans manifestation, le collectif Wakit Tama appelle les citoyens à se rassembler de nouveau, cette fois avec l'accord du gouvernement, pour protester contre le dialogue national en préparation qu'elle juge non inclusif et non transparent.



La détention dans les prisons tchadiennes



Au Tchad, les conditions de vie des prisonniers, notamment l'alimentation, l'hygiène et l'assainissement, restent une préoccupation majeure dans toutes les maisons d'arrêt. Aucune prison n'est conforme aux normes internationales, Amnesty International commençait son rapport de 2012 en affirmant que « Les conditions de détention dans les prisons tchadiennes sont si déplorables qu'elles s'apparentent à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »²⁵. La situation n'a pas changé depuis, la surpopulation et les mauvaises conditions de détention sont les plus grands problèmes. En effet selon la FIACAT, en 2019, plus de 7 719 personnes étaient détenues dans les différentes prisons du Tchad, pour une capacité d'accueil de 7 190 places. Certains détenus peuvent passer plus d'une année dans les lieux de détention sans être jugés. À N'Djaména, 1 837 personnes sont détenues dans une prison conçue pour accueillir 350, soit un taux de surpopulation de plus de 524,85%. À Moundou, 467 personnes sont détenues pour une capacité d'accueil de 420. À Abéché, 296 personnes sont détenues dans une prison construite pour 150 personnes²⁶.

RFI a révélé l'existence d'une prison secrète à l'Agence nationale de sécurité en 2020 et retrouvé cinq anciens pensionnaires parmi lesquels deux ont accepté de témoigner à visage découvert²⁷. Il s'agit de Versinis DINGAMNAYAL, membre de TLP-Tchad et Daniel NGADJADOUM. Cette prison secrète serait située en face du ministère des Travaux publics et des infrastructures.

Versinis DINGAMNAYAL raconte : « *quand j'ai été amené dans le cachot, j'étais menotté et enchaîné... La prison était lugubre, noire !* ».

Daniel NGADJADOUM raconte à son tour : « *du piment dans les yeux, (des coups) de bâton, de câble électrique... On vous enfonce un tuyau dans le ventre, on ouvre le robinet à forte pression et l'eau vient vous remplir l'estomac... Et après, on enlève le tuyau et on marche sur votre ventre...* » ; « *du piment en poudre dans un sac en plastique et la tête du supplicé enfermée dans le sac en plastique...* » ; « *et pendant ce temps, nous mourrons de faim* », ajoute-t-il. Un seul repas est servi par jour.

La Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'Homme (CTDDH) a confirmé que des détenus appartenant à la rébellion du FACT sont victimes de torture et de traitements inhumains²⁸.

En effet : « *certaines ont succombé suite à des actes de tortures* » tandis que d'autres subissent une « *mise au régime de la diète noire : privation volontaire et drastique de nourriture et d'eau. Cette pratique a entraîné la mort de 27 d'entre eux évacués nuitamment des cellules par les gardiens à un rythme d'au moins 2 par jour* ».

La Convention a également souligné que certains blessés privés de soins ont eu les plaies qui se sont « *dangereusement infectées* ».

Ce n'est pas la première fois que des rebelles ou opposants sont morts en prison. Pour rappel, en avril 2020, 70 personnes avaient été présentées à la presse comme des membres présumés de Boko Haram faits prisonniers pendant la grande offensive Colère de Bohoma de l'armée tchadienne dans le bassin du lac Tchad. Des témoignages affirment qu'il s'agirait en vérité de paysans revenant du Niger.

Une partie des personnes interpellées avait déjà disparu pendant leur acheminement à N'Djaména. Sur la cinquantaine de prisonniers arrivés à la capitale, 44 succombent lors de leur deuxième nuit de détention : « *le 15, à 18h, une fumée noire a envahi la cellule, [raconte Me Max LOALNGAR]. Ils se sont mis les uns à tousser, les autres à crier. Et aux environs de minuit, aux dires des survivants, les 44 avaient cessé de vivre. Il a fallu attendre au petit matin pour qu'on ouvre cette cellule et qu'on fasse la découverte macabre*²⁹ ».

²⁵ « TCHAD « NOUS SOMMES TOUS EN TRAIN DE MOURIR ICI » LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS LES PRISONS », Amnesty International. Publié en septembre 2012. <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/06/afr200072012fr.pdf>

²⁶ « Rapport alternatif de la FIACAT, de l'ACAT Tchad et la WCADP à l'occasion de l'examen du 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème rapports du Tchad sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples », FIACAT. Publié le novembre 2019. https://www.fiacat.org/attachments/article/2795/ACHPR65_Rapport%20alternatif_FIACAT_ACAT-Tchad_WCADP.pdf

²⁷ « Prison secrète de l'ANS au Tchad : des détenus racontent les sévices subis », RFI. Publié le 9 novembre 2020.

<https://www.RFI.fr/fr/afrique/20201109-tchad-prison-secre%C3%A8te-agence-securite-ans-d%C3%A9tenu-racontent-s%C3%A9vices>

²⁸ « Tchad : les détenus du FACT victimes d'un traitement inhumain », Agence Anadolu. Publié le 23 mai 2021.

<https://www.aa.com.tr/fr/afrique/tchad-les-d%C3%A9tenu-du-fact-victimes-dun-traitement-inhumain/2251830>

²⁹ « Tchad : la LTDH dénonce un crime après la mort en détention de 44 personnes », RFI. Publié le 19 juillet 2020.

<https://www.RFI.fr/fr/afrique/20200719-tchad-la-ltdh-d%C3%A9nonce-crime-apr%C3%A8s-la-mort-en-d%C3%A9tention-44-personnes>



« quand j'ai été amené dans le cachot, j'étais menotté et enchaîné... La prison était lugubre, noire ! ».

Versinis DINGAMNAYAL

L'impunité des Forces de Défense et de Sécurité

L'armée, la police et la gendarmerie tchadiennes ont fait preuve d'usages excessifs de la violence pendant les manifestations organisées tout au long de l'année par Wakit Tama. Ils ont tiré à balles réelles sur les manifestants pro-démocratie et fait un usage abusif du matériel anti-émeute faisant au moins 20 morts et 152 blessés.

Le 1er mars 2021, le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré « regretter le recours à la violence et les pertes en vies humaines qui en ont résulté » à la résidence de l'opposant Yaya DILLO et a exhorté les autorités « à mener une enquête rapide et rigoureuse sur l'incident et à en tenir les auteurs responsables³⁰ ». Deux jours plus tard, le Ministre français des Affaires étrangères a également appelé le gouvernement tchadien à « ouvrir une enquête indépendante sur l'incident, et à garantir la liberté de réunion avant les élections »³¹.

Après les exactions commises lors des manifestations suite à la mort d'Idriss DÉBY ITNO, l'Union européenne a fermement condamné la répression systématique contre les citoyens tchadiens le 27 avril 2021³². Le même jour, le président français Emmanuel MACRON et le président congolais et président de l'Union africaine Félix TSHISEKEDI font une déclaration commune où ils condamnent « avec la plus grande fermeté la répression des manifestations »³³.

Le 30 avril 2021, le Haut-commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies fait à son tour part de ses inquiétudes face à la violente répression et à l'usage des armes à feu contre les manifestants³⁴.

Les autorités tchadiennes ont alors annoncé au mois de mai l'ouverture d'enquêtes. Amnesty International avait demandé que ces dernières soient indépendantes et impartiales afin qu'elles puissent aboutir à des poursuites contre les auteurs d'homicides et de blessures³⁵.

Malgré toutes les exactions documentées et tous les appels internationaux, à notre connaissance, aucune poursuite, arrestation ou jugement n'a eu lieu à l'encontre d'éléments des Forces de Défense et de Sécurité. Cet état de fait renforce le sentiment d'impunité des forces de l'ordre et accentue le sentiment d'insécurité pour les défenseurs des droits humains.

³⁰ « Point de presse quotidien du Bureau du Porte-parole du Secrétaire général de l'ONU: 1er mars 2021 », Organisation des Nations unies. Publié le 1er mars 2021. <https://www.un.org/press/fr/2021/dbf210301.doc.htm>

³¹ « Affaire Yaya Dillo : la France invite le Tchad à procéder à une «enquête impartiale» », RFI. Publié le 3 mars 2021. <https://www.RFI.fr/fr/afrique/20210303-affaire-yaya-dillo-la-france-invite-le-tchad-%C3%A0-proc%C3%A9der-%C3%A0-une-enqu%C3%A4te-impartiale>

³² « Tchad : Déclaration du Haut Représentant/Vice-Président Josep Borrell concernant la situation actuelle », Délégation de l'Union européenne en République du Tchad. Publié le 27 avril 2021. https://eeas.europa.eu/delegations/tchad/97364/tchad-d%C3%A9claration-du-haut-repr%C3%A9sentant-vice-pr%C3%A9sident-josep-borrell-concernant-la-situation_fr

³³ « Déclaration conjointe du Président Emmanuel Macron et de Félix Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo. », Élysée. Publié le 27 avril 2021. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/04/27/declaration-conjointe-du-president-emmanuel-macron-et-de-felix-tshisekedi-tshilombo-president-de-la-republique-democratique-du-congo>

³⁴ « Press briefing notes on Chad », Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies. Publié le 30 avril 2021. <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27041&LangID=E>

³⁵ « Tchad. Les annonces d'enquêtes sur la mort de manifestants doivent aboutir à des poursuites », Amnesty International. Publié le 1er juin 2021. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/06/tchad-les-annonces-sur-la-mort-de-manifestants-doivent-aboutir-des-poursuites/>

Conclusion



Credit: Flickr - @EunSurk Lee - people Chad

L'espace civique tchadien, déjà fortement restreint depuis des décennies, a connu encore une régression au cours de l'année 2021. Les manifestations demandant l'alternance ont laissé place à celles demandant le départ du Conseil Militaire de Transition suite à la mort d'Idriss DÉBY ITNO et le Coup d'État de son fils. La répression de ces dernières a fait au moins 20 morts, 152 blessés et 849 arrestations. Incarcérations tout aussi préoccupantes que les violations lors des manifestations au vu des conditions de détentions et des actes de tortures réguliers commis sur les personnes arrêtées.

Bien que la junte semble lâcher du lest en autorisant en fin d'année 2021 quatre rassemblements (tout en gardant le contrôle sur la date et l'itinéraire), la situation des droits humains et de l'espace civique au Tchad demeure préoccupante. Les violations commises restent jusqu'aujourd'hui impunies malgré les nombreuses demandes nationales et internationales et les défenseurs continuent d'être harcelés.

La communauté internationale, comme souvent pour le cas tchadien, détourne le regard au nom de la stabilité d'un régime militaire qu'elle considère comme un socle de stabilité régionale.

Il est important de revenir au plus vite à un ordre constitutionnel avec l'organisation d'élections libres et transparentes afin que le peuple tchadien puisse enfin et pour la première fois depuis l'indépendance, accéder à la démocratie.

Recommandations

Les autorités tchadiennes doivent :

- Mettre fin aux campagnes d'intimidation contre les personnes qui expriment des critiques, et respecter et protéger les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique ;
- Mettre fin aux restrictions apportées au fonctionnement d'internet et des réseaux sociaux au moindre mouvement populaire ;
- Diligenter des enquêtes indépendantes sur les actes de tortures, les décès suite à la répression des manifestations et les accusations d'exécutions extra-judiciaires. Ces dernières doivent aboutir à des condamnations des auteurs de ces actes inhumains et mettre fin à l'impunité dont ils bénéficient ;
- Restaurer l'ordre constitutionnel et organiser dès que possible des élections civiles pour lesquelles aucun membre du CMT ne devra se présenter ;
- Élaborer une politique nationale des droits humains et voter une législation pour protéger les défenseurs des droits humains ;
- Former les agents de la force publique sur les normes internationales en matière des droits humains.

Les partenaires internationaux du Tchad – Union africaine (UA), Organisations des Nations unies (ONU), France et Union européenne (UE), doivent :

- S'assurer que l'appui aux autorités locales privilégie le soutien au respect des droits humains, notamment en matière de liberté de participation à la vie civique ;
- Soutenir le retour à l'ordre constitutionnel le plus rapidement possible et sans dépasser les 18 mois depuis le décès du président Idriss DÉBY ITNO soit une limite fixée à octobre 2022 conformément à la décision du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine du 3 août 2021 ³⁶ ;
- Soutenir diplomatiquement et techniquement la liberté de la presse, la liberté d'expression et la sécurité des défenseurs des droits humains ;
- Soutenir les organisation de défense des droits humains ou organismes compétents dans leur travail de documentation des violations, en particulier dans les périodes sensibles de la vie politique telles que les campagnes électorales et les phases de transition du pouvoir.

³⁶ « Communiqué de la 1016ème réunion du CPS tenue le 3 août 2021 sur le rapport de la Commission de l'UA sur l'avancement de la Transition politique au Tchad et le Mécanisme de soutien de l'UA (MSUA) », Union africaine. Publié le 3 août 2021. <https://www.peaceau.org/fr/article/communiqu%C3%A9-de-la-1016%C3%A8me-r%C3%A9union-du-cps-tenue-le-3-ao%C3%BBt-2021-sur-le-rapport-de-la-commission-de-l-ua-sur-l-avancement-de-la-transition-politique-au-tchad-et-le-m%C3%A9canisme-de-soutien-de-l-ua-msua>



TOURNONS LA PAGE